

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.



Annick Guérard
Présidente et cheffe de la direction



Jean-François Pruneau
Chef de la direction financière

Le 17 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Transat A.T. inc. et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2025 et 2024, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres (négatifs) et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p>Comptabilisation des revenus</p> <p>Comme mentionné aux notes 2 et 17, le groupe comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous «Dépôts de clients et revenus différés». Les revenus du groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élèvent à 3 398,5 millions \$. Au 31 octobre 2025, les dépôts de clients et revenus différés totalisent 823,3 millions \$.</p> <p>La comptabilisation des revenus du groupe se fait par l'entremise de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des revenus et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les revenus comptabilisés.</p>	<p>Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous avons testé certains contrôles liés aux systèmes informatiques utilisés par le groupe pour comptabiliser les revenus; - Nous avons obtenu et évalué le rapport de certification sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par une des sociétés de services utilisées par le groupe pour la comptabilisation des revenus notamment au niveau des réservations; - Nous avons testé un échantillon d'opérations génératrices de revenus, dont les services de transport aérien et de services hôteliers, au cours de l'exercice, en retracant nos sélections aux documents sources; - Nous avons testé un échantillon d'ajustements manuels enregistrés relatifs aux services de transport aérien et de services hôteliers du groupe, près de la date de fin de l'exercice, en inspectant les documents sources et les justificatifs du moment où les services ont été rendus.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et/ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Lily Adam.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

Le 17 décembre 2025

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A120803

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	Au 31 octobre 2025	Au 31 octobre 2024
ACTIFS	12		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		164 920	260 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	430 003	453 768
Clients et autres débiteurs	5	153 575	151 190
Impôts sur le résultat à recevoir	20	469	504
Stocks	6	49 653	40 212
Charges payées d'avance		36 683	31 359
Instruments financiers dérivés	7	18 251	22 663
Partie courante des dépôts	8	126 223	126 798
Actifs courants		979 777	1 086 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	35 589	31 176
Dépôts	8	283 193	240 387
Actifs d'impôt différé	20	370	588
Immobilisations corporelles	9	1 254 604	1 378 871
Immobilisations incorporelles	10	21 030	13 058
Actifs non courants		1 594 786	1 664 080
		2 574 563	2 750 910
PASSIFS			
Fournisseurs et autres crébiteurs	11	376 940	363 889
Impôts sur le résultat à payer		2 182	1 632
Dépôts de clients et revenus différés		823 276	781 156
Instruments financiers dérivés	7	17 564	15 835
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	12	172 666	176 920
Passif lié aux bons de souscription	13	14 235	8 519
Partie courante de la provision pour conditions de retour	14	1 581	—
Passifs courants		1 408 444	1 347 951
Dette à long terme et obligations locatives	12	1 375 548	1 971 097
Subvention publique différée	12	199 182	120 784
Provision pour conditions de retour	14	201 119	174 368
Passif lié aux avantages du personnel	15	26 829	25 305
Passifs d'impôt différé	20	548	481
Actions privilégiées	16	7 948	—
Passifs non courants		1 811 174	2 292 035
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	16	227 365	225 438
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 454	16 283
Déficit		(881 166)	(1 123 113)
Montant cumulé des écarts de change		(7 708)	(7 684)
		(645 055)	(889 076)
		2 574 563	2 750 910

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,

Administratrice

Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2025	2024
		\$	\$
Revenus	17	3 398 503	3 283 750
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		885 055	832 358
Carburant d'aéronefs		593 454	631 989
Salaires et avantages du personnel	17, 21	542 668	532 069
Frais de vente et de distribution		240 689	232 855
Entretien d'aéronefs		252 412	218 066
Frais d'aéroports et de navigation		220 237	211 229
Loyer d'aéronefs	12	6 094	9 563
Autres coûts aériens		251 412	278 889
Autres		134 219	127 665
Amortissement et dépréciation	17	256 797	221 870
Coûts de restructuration	18	5 663	3 166
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	(3 112)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	(130)
		3 388 700	3 296 477
Résultat (perte) d'exploitation		9 803	(12 727)
Coûts de financement	12	137 404	145 464
Revenus du financement		(25 038)	(41 492)
Gain sur extinction de dette à long terme	12, 13	(345 332)	—
Gain sur cession d'actifs	19	(19 243)	(24 887)
Variation de la juste valeur des dérivés		14 267	23 691
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	13, 16	(3 031)	(12 297)
Perte de change		6 411	5 778
Résultat (perte) avant charge d'impôts		244 365	(108 984)
Impôts sur le résultat	20		
Exigibles		2 222	2 340
Différés		227	2 706
		2 449	5 046
Résultat net (perte nette) de l'exercice		241 916	(114 030)
Résultat (perte) par action	16		
De base		6,06	(2,94)
Dilué		5,72	(2,94)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	2025	2024
	\$	\$
Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)		
Résultat net (perte nette) de l'exercice	241 916	(114 030)
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés en résultat net		
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	(24)	2 682
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net		
Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	15	31
Impôts différés	20	—
	31	(631)
Total des autres éléments du résultat global	7	2 051
Résultat global de l'exercice	241 923	(111 979)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écart de change	Total des capitaux propres (négatifs)
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2023	223 450	16 329	(1 008 452)	(10 366)	(779 039)
Perte nette de l'exercice	—	—	(114 030)	—	(114 030)
Autres éléments du résultat global	—	—	(631)	2 682	2 051
Résultat global de l'exercice	—	—	(114 661)	2 682	(111 979)
Émission sur le capital autorisé	1 988	—	—	—	1 988
Renversement de charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	(46)	—	—	(46)
Solde au 31 octobre 2024	225 438	16 283	(1 123 113)	(7 684)	(889 076)
Résultat net de l'exercice	—	—	241 916	—	241 916
Autres éléments du résultat global	—	—	31	(24)	7
Résultat global de l'exercice	—	—	241 947	(24)	241 923
Émission sur le capital autorisé	1 927	—	—	—	1 927
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	171	—	—	171
Solde au 31 octobre 2025	227 365	16 454	(881 166)	(7 708)	(645 055)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025	2024
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net (perte nette) de l'exercice		241 916	(114 030)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds :			
Indemnité reçue sous la forme de crédits	17	(32 373)	(29 071)
Amortissement et dépréciation	17	256 797	221 870
Gain sur extinction de dette à long terme	12	(345 332)	—
Gain sur cession d'actifs	19	(19 243)	(24 887)
Variation de la juste valeur des dérivés		14 267	23 691
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	13, 16	(3 031)	(12 297)
Perte de change		6 411	5 778
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		16 489	44 547
Avantages du personnel	15	2 804	3 107
Charge (renversement de charge) liée aux paiements fondés sur des actions		171	(46)
Impôts différés		227	2 706
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	(3 112)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	(130)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		139 103	118 126
Variation nette de la provision pour conditions de retour		33 091	(2 515)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		27 256	(3 597)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(42 475)	(17 341)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		156 975	94 673
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(97 858)	(138 569)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(4 413)	(1 426)
Produits nets de la cession-bail d'actifs	9	92 065	87 488
Contrepartie reçue pour la cession d'un placement, nette des frais de transaction		—	20 414
Produit de la cession d'actifs	19	—	642
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(10 206)	(31 451)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations locatives	12	(191 732)	(185 280)
Remboursement de la dette à long terme	12	(55 135)	(57 000)
Rachat d'actions privilégiées	16	(16 265)	—
Produits des emprunts	12	30 000	—
Produit de l'émission d'actions	16	1 927	1 988
Coûts de transaction		(11 981)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(243 186)	(240 292)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 001	1 759
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(95 416)	(175 311)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		260 336	435 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		164 920	260 336
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés, nets		1 293	946
Intérêts reçus		(24 591)	(42 704)
Intérêts payés		120 183	92 160

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 17 décembre 2025.

Note 2 Méthodes comptables significatives

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;

- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

Placement dans une coentreprise

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

Sociétés du groupe

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de pièces de rechange, de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés au net de la provision pour dépréciation des stocks, le cas échéant. La Société n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks en 2025 et 2024.

Contrats de location

Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et sont donc décomposés par composantes principales et amortis sur la durée du contrat de location, ou sur la durée d'utilité attendue si elle est plus courte.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Cession-bail

Pour les opérations de cession-bail, selon lesquelles la Société vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location, la Société comptabilise la cession d'un actif dès que le bailleur a obtenu le contrôle de l'actif. Si le bailleur n'obtient pas le contrôle de l'actif, la Société continue de comptabiliser à l'état consolidé de la situation financière l'actif cédé et comptabilise un passif financier égal au produit reçu. Si la cession de l'actif constitue une vente, la Société décomptabilise l'actif sous-jacent et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation découlant de la cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien vendu dont la Société conserve le droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Un gain à la cession-bail d'actifs correspondant à la part de l'actif non conservé par la Société aux termes du contrat de location est également comptabilisé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Améliorations locatives apportées aux aéronefs loués	Durée du bail ou d'utilité
Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de recharge et pièces de recharge durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Édifice administratif	10 à 20 ans
Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Actifs liés au droit d'utilisation

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, les dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créateurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, le passif lié aux bons de souscription, les actions privilégiées et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception du passif lié aux bons de souscriptions, des actions privilégiées et des instruments financiers dérivés. Le passif lié aux bons de souscription et les actions privilégiées sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Classement des instruments financiers

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyagistes et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à des dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état consolidé des résultats. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement génératrice de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Ces critères sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

Reprise de perte de valeur

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Provision pour conditions de retour

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits voyage, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Les indemnités financières liées à des actifs qui ne sont pas disponibles au moment où, ou comme, ils sont censés être utilisés sont comptabilisés comme autres revenus sur la période au cours de laquelle cette circonstance existe et que ces indemnités servent à dédommager la Société des coûts directs et des coûts supplémentaires qu'elle a engagés. Cela comprend les indemnisations du fabricant d'équipement d'origine pour atténuer l'impact financier des aéronefs cloués au sol.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclus le programme sud.

Soldes des contrats

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyagistes effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés d'un instrument d'emprunt dont le taux d'intérêt contractuel est inférieur au taux que la Société pourrait obtenir sur le marché pour un instrument d'emprunt similaire et sa valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en déduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditez antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

Transactions réglées en trésorerie

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

Régimes d'achat d'actions des membres du personnel

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Modification courante de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a appliqué ces modifications le 1^{er} novembre 2024, et celles-ci n'ont pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société, et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreraient le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Aux 31 octobre 2025 et 2024, la Société a déterminé qu'il n'existe aucun indice qu'un actif a pu se déprécier.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donné l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux IFRS. La Société a évalué les indicateurs positifs et négatifs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin de comptabiliser les actifs d'impôts différés existants. Il existe des indications négatives liées aux pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2025 et les exercices précédents. Ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 396 652 \$ [413 049 \$ au 31 octobre 2024] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 68 940 \$, dont 35 589 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [71 895 \$ au 31 octobre 2024, dont 31 176 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 octobre 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	54 082	41 904
Sommes à recevoir de l'État	41 673	28 176
Encaisses bailleurs à recevoir	19 579	40 139
Créances-clients	7 943	14 330
Autres montants à recevoir	30 298	26 641
	153 575	151 190

Note 6 Stocks

	Au 31 octobre 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Pièces de rechange et fournitures	44 172	35 599
Carburant	5 481	4 613
	49 653	40 212

Note 7 Instruments financiers**Classement des instruments financiers**

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit:

	Valeur comptable							
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti	Total	Juste valeur			
	Juste valeur par le biais du résultat net	\$			\$	\$		
Au 31 octobre 2025								
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 920	—	—	164 920	164 920	164 920		
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	465 592	—	—	465 592	465 592	465 592		
Clients et autres débiteurs	—	—	111 902	111 902	111 902	111 902		
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	—	—	113 652	113 652	113 652	113 652		
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	52 768	52 768	52 768	52 768		
Instruments financiers dérivés								
- Dérivés liés au carburant	10 066	—	—	10 066	10 066	10 066		
- Dérivés liés aux devises	8 185	—	—	8 185	8 185	8 185		
	648 763	—	278 322	927 085	927 085	927 085		
Passifs financiers								
Fournisseurs et autres crébiteurs	—	—	367 115	367 115	367 115	367 115		
Instruments financiers dérivés								
- Dérivés liés au carburant	7 539	—	—	7 539	7 539	7 539		
- Dérivés liés aux devises	10 025	—	—	10 025	10 025	10 025		
Passif lié aux bons de souscription	14 235	—	—	14 235	14 235	14 235		
Dette à long terme	—	—	200 818	200 818	200 818	197 339		
Actions privilégiées	7 948	—	—	7 948	7 948	7 948		
	39 747	—	567 933	607 680	607 680	604 201		

	Valeur comptable						
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti	Total		
		\$	\$		\$		
Au 31 octobre 2024							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 336	—	—	260 336	260 336		
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	484 944	—	—	484 944	484 944		
Clients et autres débiteurs	—	—	123 014	123 014	123 014		
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	—	—	114 806	114 806	114 806		
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	50 937	50 937	50 937		
Instruments financiers dérivés							
- Dérivés liés au carburant	2 412	—	—	2 412	2 412		
- Dérivés liés aux devises	20 251	—	—	20 251	20 251		
	767 943	—	288 757	1 056 700	1 056 700		
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créiteurs	—	—	346 164	346 164	346 164		
Instruments financiers dérivés							
- Dérivés liés au carburant	4 706	—	—	4 706	4 706		
- Dérivés liés aux devises	11 129	—	—	11 129	11 129		
Dette à long terme	—	—	682 295	682 295	682 608		
Passif lié aux bons de souscription	8 519	—	—	8 519	8 519		
	24 354	—	1 028 459	1 052 813	1 053 126		

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créiteurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués et des dépôts auprès des processeurs de carte de crédit se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes [note 13].

La juste valeur des actions privilégiées est évaluée selon le cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et à droit de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1]	Autres données observables [niveau 2]	Données non observables [niveau 3]	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2025				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	10 066	—	10 066
- Dérivés liés aux devises	—	8 185	—	8 185
	—	18 251	—	18 251
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	7 539	—	7 539
- Dérivés liés aux devises	—	10 025	—	10 025
Passif lié aux bons de souscription	—	—	14 235	14 235
Actions privilégiées	—	—	7 948	7 948
	—	17 564	22 183	39 747
Au 31 octobre 2024				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	2 412	—	2 412
- Dérivés liés aux devises	—	20 251	—	20 251
	—	22 663	—	22 663
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	4 706	—	4 706
- Dérivés liés aux devises	—	11 129	—	11 129
Passif lié aux bons de souscription	—	—	8 519	8 519
	—	15 835	8 519	24 354

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 7 943 \$ au 31 octobre 2025 [14 330 \$ au 31 octobre 2024]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2025 et 2024. Au 31 octobre 2025, environ 8% [environ 20 % au 31 octobre 2024] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 85 % [environ 73 % au 31 octobre 2024] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir des processeurs de cartes de crédit et les dépôts auprès de ces derniers totalisent 54 082 \$ et 113 652 \$ respectivement au 31 octobre 2025 [41 904 \$ et 114 806 \$ respectivement au 31 octobre 2024]. Le risque de crédit pour ces montants est négligeable.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 52 768 \$ au 31 octobre 2025 [50 937 \$ au 31 octobre 2024] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2025, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 19 579 \$ [40 139 \$ au 31 octobre 2024] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services la Société effectue des dépôts. Au 31 octobre 2025, ces dépôts totalisent 10 738 \$ [9 915 \$ au 31 octobre 2024]. Ces dépôts sont compensés par les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces fournisseurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les services ou biens requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2025 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service (DBRS)], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit aux 31 octobre 2025 et 2024.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2025, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 12:

	Échéance de moins d'un an	Échéance de un à deux ans	Échéance de deux à cinq ans	Échéance de cinq ans ou plus	Flux de trésorerie contractuels totaux	Valeur comptable totale
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	367 115	—	—	—	367 115	367 115
Dette à long terme	32 905	36 855	38 467	371 470	479 697	200 818
Instruments financiers dérivés	17 728	—	—	—	17 728	17 564
Passif lié aux bons de souscription	14 235	—	—	—	14 235	14 235
Total	431 983	36 855	38 467	371 470	878 775	599 732

Risque de marché

Risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 82 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encouvre les coûts alors qu'environ 15 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois.

Le tableau suivant résume la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre 2025, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Dollar canadien	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2025						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Dollar américain	—	—	—	68	(1 656)	(1 588)
Livre sterling	66	6	—	441	—	513
Dollar canadien	(1 287 181)	(18 432)	8 037	—	(2 323)	(1 299 899)
Autres devises	602	35	—	—	909	1 546
Total	(1 286 513)	(18 391)	8 037	509	(3 070)	(1 299 428)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 8 631 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs de 619 \$. À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 1 993 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été supérieurs de 619 \$. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2025, 41 % des besoins estimatifs de l'exercice 2026 étaient couverts par des dérivés liés aux devises [au 31 octobre 2024, 36 % des besoins estimatifs de l'exercice 2025 étaient couverts par des dérivés liés aux devises].

Risque de variation des prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 624 \$. Si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur 4 473 \$.

Au 31 octobre 2025, 28 % des besoins estimatifs de l'exercice 2026 étaient couverts par des dérivés liés au carburant [Au 31 octobre 2024, 29 % des besoins estimatifs de l'exercice 2025 étaient couverts par des dérivés liés au carburant].

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 644 \$.

Gestion du risque de capital

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions. La Société utilise des ratios financiers non conformes aux IFRS afin d'évaluer sa structure de capital. Ces ratios sont décrits aux paragraphes suivants.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis le 31 octobre 2021, la Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette totale nette/capitalisation totale en visant un ratio inférieur à 50% à long terme. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par la capitalisation totale, qui correspond à la somme de la dette totale nette et de la capitalisation boursière. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme, des obligations locatives, du passif lié aux bons de souscription et de la subvention publique différée et la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables. Le calcul du ratio dette totale nette/capitalisation totale se résume comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Dette totale nette		
Dette à long terme	200 818	682 295
Subvention publique différée	199 182	120 784
Passif lié aux bons de souscription	14 235	8 519
Obligations locatives	1 347 396	1 465 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(164 920)	(260 336)
	1 596 711	2 016 984
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	40 380	39 266
Cours de clôture	2,11	1,76
Capitalisation boursière		
Dette totale nette	85 202	69 108
Capitalisation totale		
Ratio dette totale nette / Capitalisation totale	94,9 %	96,7 %

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio lié au résultat d'exploitation ajusté et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie minimal. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 8 Dépôts

	Au 31 octobre 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs		
Dépôts d'entretien aux bailleurs	232 258	191 527
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	113 652	114 806
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	52 768	50 937
Dépôts auprès de fournisseurs	10 738	9 915
	409 416	367 185
Moins tranche récupérable à moins d'un an	126 223	126 798
	283 193	240 387

Note 9 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Droit d'utilisation Flotte	Droit d'utilisation immobilier et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 31 octobre 2024	107 485	170 530	39 497	18 564	2 108 287	113 899	2 558 262
Ajouts	582	52 186	3 792	45	125 597	3 271	185 473
Dispositions	—	(57 043)	—	(30)	—	—	(57 073)
Radiations	—	(7 311)	(2 077)	—	(27 632)	(3 465)	(40 485)
Écart de change	—	—	(48)	(64)	—	25	(87)
Solde au 31 octobre 2025	108 067	158 362	41 164	18 515	2 206 252	113 730	2 646 090
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2024	78 459	82 380	33 269	12 518	894 563	78 202	1 179 391
Amortissement	7 582	17 126	3 242	643	218 781	5 776	253 150
Dispositions	—	(511)	—	—	—	—	(511)
Radiations	—	(7 311)	(2 077)	—	(27 632)	(3 465)	(40 485)
Écart de change	—	—	(48)	(37)	—	26	(59)
Solde au 31 octobre 2025	86 041	91 684	34 386	13 124	1 085 712	80 539	1 391 486
Valeur comptable nette au 31 octobre 2025	22 026	66 678	6 778	5 391	1 120 540	33 191	1 254 604

	Améliorations locatives aéronefs	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Droit d'utilisation Flotte	Droit d'utilisation immobilier et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 31 octobre 2023	105 491	161 874	39 506	16 746	1 674 883	113 832	2 112 332
Ajouts	1 999	77 621	1 949	398	470 071	3 121	555 159
Reclassement	—	—	(1 859)	1 859	—	—	—
Dispositions	—	(66 046)	(27)	(32)	(10 409)	—	(76 514)
Radiations	(5)	(2 919)	(14)	(324)	(26 258)	(3 102)	(32 622)
Écart de change	—	—	(58)	(83)	—	48	(93)
Solde au 31 octobre 2024	107 485	170 530	39 497	18 564	2 108 287	113 899	2 558 262
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2023	70 300	94 697	29 867	12 220	746 306	75 833	1 029 223
Amortissement	8 164	15 150	3 508	704	184 526	5 460	217 512
Dispositions	—	(24 548)	(27)	(32)	(10 011)	—	(34 618)
Radiations	(5)	(2 919)	(14)	(324)	(26 258)	(3 102)	(32 622)
Écart de change	—	—	(65)	(50)	—	11	(104)
Solde au 31 octobre 2024	78 459	82 380	33 269	12 518	894 563	78 202	1 179 391
Valeur comptable nette au 31 octobre 2024	29 026	88 150	6 228	6 046	1 213 724	35 697	1 378 871

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Société a fait l'acquisition de trois moteurs de rechange GTF de Pratt & Whitney qui ont été vendu dans le cadre de transactions de cession-bail. La Société a évalué les actifs au titre du droit d'utilisation découlant de ces transactions proportionnellement à la valeur comptable antérieure des actifs dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 19 243 \$ [note 19] qui représente l'excédent du produit de disposition sur les obligations locatives et la variation des actifs liés aux transactions. Le produit total reçu s'élève à 92 065 \$ et la Société a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation de 25 983 \$ et des obligations locatives de 42 273 \$ tandis que la valeur comptable des moteurs cédés s'élevait à 56 532 \$. Les moteurs de rechange continueront d'être exploités dans le cadre de contrats de location d'une durée de 5 et 10 ans conclus en vertu de ces transactions de cession-bail.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a fait l'acquisition d'un moteur de rechange GTF de Pratt & Whitney qui a été vendu dans le cadre de transactions de cession-bail qui visaient également 2 moteurs que la Société possédait déjà. La Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 18 711 \$ [note 19] qui représente l'excédent du produit de disposition sur l'obligation locative et la variation des actifs liés relatifs aux transactions. Le produit total reçu s'élève à 87 488 \$ et la Société a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation de 26 793 \$ et des obligations locatives de 54 322 \$ tandis que la valeur comptable des moteurs cédés s'élève à 41 248 \$. Les moteurs de rechange continueront d'être exploités dans le cadre des contrats de location d'une durée de 10 ans conclus en vertu de ces transactions de cession-bail.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, trois Airbus A330 et quatre Airbus A321LR sont entrés en service.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 10 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2024	163 730	20 486	12 594	196 810
Ajouts	11 554	—	—	11 554
Radiations et dépréciation	(178)	—	—	(178)
Écart de change	100	48	—	148
Solde au 31 octobre 2025	175 206	20 534	12 594	208 334
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2024	152 965	18 193	12 594	183 752
Amortissement	3 647	—	—	3 647
Radiations et dépréciation	(178)	—	—	(178)
Écart de change	83	—	—	83
Solde au 31 octobre 2025	156 517	18 193	12 594	187 304
Valeur comptable nette au 31 octobre 2025	18 689	2 341	—	21 030

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2023	162 701	20 378	12 594	195 673
Ajouts	2 514	—	—	2 514
Radiations et dépréciation	(1 709)	—	—	(1 709)
Écart de change	224	108	—	332
Solde au 31 octobre 2024	163 730	20 486	12 594	196 810
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2023	150 115	18 193	12 594	180 902
Amortissement	4 358	—	—	4 358
Radiations et dépréciation	(1 709)	—	—	(1 709)
Écart de change	201	—	—	201
Solde au 31 octobre 2024	152 965	18 193	12 594	183 752
Valeur comptable nette au 31 octobre 2024	10 765	2 293	—	13 058

Note 11 Fournisseurs et autres créateurs

	2025 \$	2024 \$
Fournisseurs	202 510	224 534
Salaires et avantages du personnel à payer	118 927	87 951
Frais courus	45 678	33 679
Sommes à remettre à l'État	9 825	17 725
	376 940	363 889

Note 12 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2025 et 31 octobre 2024. La partie courante de dette à long terme et des obligations locatives au 31 octobre 2024 inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 23 536 \$.

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Au 31 octobre 2025	Au 31 octobre 2024
		%	\$	\$
Dette à long terme				
Financement subordonné - CUGE	2035	14,89	66 052	359 556
Débenture non garantie - CUGE	2035	17,32	54 766	—
Facilité de fonds de roulement subordonnée - CUGE	2035	7,00	30 000	—
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2025	14,00	—	231 339
Financement garanti - CUGE	2025	7,50	—	41 400
Entente de crédit à terme rotatif	2028	7,34	50 000	50 000
Dette à long terme		12,49	200 818	682 295
Obligations locatives				
Flotte	2026-2036	6,42	1 307 596	1 425 144
Immobilier et autres	2026-2037	5,48	39 800	40 578
Obligations locatives		6,39	1 347 396	1 465 722
Total dette à long terme et obligations locatives		7,18	1 548 214	2 148 017
Partie courante de dette à long terme			(25 000)	—
Partie courante des obligations locatives			(147 666)	(176 920)
Partie courante de dette à long terme et des obligations locatives			(172 666)	(176 920)
Dette à long terme et obligations locatives			1 375 548	1 971 097

Financement du gouvernement du Canada

Le 10 juillet 2025, la Société a complété la restructuration de sa dette contractée avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (« CFUEC ») par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). En vertu de cette restructuration, le Financement garanti - CUGE a été entièrement remboursé, les termes et conditions du Financement subordonné - CUGE ont été amendés, la Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage convertie en Débenture non garantie et en Actions privilégiées de Série 4 [voir note 16] et les termes des bons de souscription amendés [voir note 13]. Une facilité de fonds de roulement subordonnée a également été accordée à la Société, sous certaines conditions, par la CFUEC.

En vertu des ententes de crédit contractées avec la CFUEC, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Financement subordonné CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, certains termes et conditions de l'entente de financement subordonné CUGE, de deuxième rang et non renouvelable, de la Société ont été amendés. En vertu de l'entente amendée, le montant de principal a été réduit, passant de 370 739 \$ à 175 000 \$, et son échéance prolongée au 10 juillet 2035. L'entente porte dorénavant intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 octobre 2025, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 octobre 2025, la juste valeur des options de prépaiement sont nulles.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 - Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la Société a procédé à la décomptabilisation du passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 370 739 \$ et a reconnu un nouveau passif financier au montant de 63 912 \$ ainsi qu'une subvention publique différée au montant de 111 088 \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 190 457 \$, net des coûts de transaction de 5 282 \$, relativement à cette entente.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement non garanti CUGE d'un montant initial de principal de 312 000 \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) et de la convertir en une entente subordonnée de deuxième rang non renouvelable (précédemment une facilité de crédit non renouvelable et non garantie). La facilité de crédit portait intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, et depuis cette date, portait intérêt au taux de 10,0 % jusqu'au 31 décembre 2025, augmentant de 2,0 % l'an par la suite. Les intérêts étaient capitalisables jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible.

La Société avait conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 31 janvier 2025 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la valeur comptable du financement subordonné CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 216 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et inclus dans le gain sur extinction de dette à long terme à l'état consolidé des résultats.

Aux 31 octobre 2025 et 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable, au 31 octobre 2025, s'élève à 66 052 \$ [359 556 \$ au 31 octobre 2024]. Au 31 octobre 2025, un montant de 108 948 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonnée CUGE. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 2 140 \$ [nil \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Débenture non garantie - CUGE

Un montant initial de 158 735 \$, sous forme de débenture non garantie, venant à échéance le 10 juillet 2035, ne portant pas intérêt au cours des cinq premières années et portant intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15 873 \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débenture non garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 octobre 2025, les conditions financières étaient respectées.

Le 14 août 2025, à la suite des transactions de cession-bail conclues le 29 juillet 2025 [voir note 9], la Société a effectué, à la demande de la CFUEC, un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13 735 \$ de sa débenture non garantie. Au 31 octobre 2025, le solde de principal à rembourser s'élève à 145 000 \$ [nil \$ au 31 octobre 2024]. Au 31 octobre 2025, la valeur comptable de la débenture non garantie s'élève à 54 766 \$ [nil \$ au 31 octobre 2024] et un montant de 90 234 \$ [nil \$ au 31 octobre 2024] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 3 103 \$ [nil \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

Depuis le 10 juillet 2025, la Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 50 000 \$ aux fins de ses opérations et qui augmentera à 75 000 \$ dès que la Société aura procédé à un remboursement d'un montant de 25 000 \$ de son Entente de crédit à terme rotatif. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE et la Débenture non garantie et des rachats d'actions privilégiées de série 4; jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4,5 % par la suite calculé à chaque date d'anniversaire. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Le 20 août 2025, à la suite d'un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13 735 \$ de sa débenture non garantie et au rachat de 6 243 026 actions privilégiées de série 4 pour un montant de 16 265 \$, la Société a effectué un tirage de 30 000 \$ sur sa Facilité de fonds de roulement subordonnée. Au 31 octobre 2025, les conditions financières étaient respectées et un montant de 30 000 \$ avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage de la Société d'un montant de 353 300 \$, qui avait été contractée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19, a été entièrement convertie en une débenture non garantie d'un montant de 158 735 \$ et en 9 934 617 actions privilégiées de série 4 d'une valeur de 16 265 \$.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 - Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la conversion de cette facilité de crédit a entraîné la décomptabilisation de son passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 251 210 \$ et du solde de subvention publique différée y afférent de 100 788 \$. Elle a également entraîné la comptabilisation de la débenture non garantie de 65 398 \$, d'une subvention publique différée de 93 337 \$ et de 9 934 617 actions privilégiées de Série 4 au montant de 27 778 \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 159 841 \$, net des coûts de transaction de 5 644 \$, relativement à cette conversion.

La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, d'un montant de 353 300 \$ venait à échéance le 29 avril 2028 et portait intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement subordonné CUGE n'avaient pas été remboursés, cette facilité de crédit pouvait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élèvait à 231 339 \$. Un montant de 120 784 \$ était également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 19 996 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Financement garanti CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la Société a procédé au remboursement complet du solde de principal de 41 400 \$ de son entente de financement garanti CUGE.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement garanti CUGE d'un montant initial de principal de 78 000 \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment 1^{er} février 2026). La facilité de crédit était garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et portait intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société était tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a effectué un remboursement de 11 000 \$. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élèvait à 41 400 \$.

La Société avait conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance renégociée le 31 janvier 2025, n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec les amendements du 31 janvier 2025.

Autres facilités de crédit**Entente de crédit à terme rotatif**

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette à long terme, la Société s'est engagée à rembourser, avant le 15 janvier 2026, un montant de 25 000 \$ de son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Le 5 septembre 2025, la Société a renégocié son entente afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2027. Préalablement, le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de crédit à terme afin, entre autres, de prolonger la date échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment au 1^{er} février 2026). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité était pleinement utilisée. Le 21 novembre 2025, l'entente de crédit à terme rotatif a été amendée afin de modifier les conditions financières.

Entente de crédit rotatif - Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2025, un montant de 68 834 \$ était utilisé [69 595 \$ au 31 octobre 2024] dont 35 589 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Exercices clos les 31 octobre	
	2025	2024
	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	87 843	76 025
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	42 550	59 598
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	5 297	6 804
Autres intérêts et frais	1 714	3 037
Coûts de financement	137 404	145 464

Charge de loyer

La charge de loyer pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Exercices clos les 31 octobre	
	2025	2024
	\$	\$
Paiements de loyer variables	3 773	3 604
Baux à court terme	2 321	5 959
Loyer d'aéronefs	6 094	9 563
Baux à court terme	6 190	9 022
Baux liés à des actifs de faible valeur et paiements de loyer variables	332	610
	12 616	19 195

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024 sont présentés dans le tableau suivant :

	2025			2024			
	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie		Total	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	
		\$	\$			\$	\$
Solde d'ouverture				1 465 722			1 221 451
Remboursements	(191 732)	—	(191 732)	(185 280)	4 028	(181 252)	
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	84 685	84 685	—	417 560	417 560	
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	399	399	—	1 826	1 826	
Compensations de paiements de loyers	—	(19 320)	(19 320)	—	—	—	
Résiliation de baux	—	—	—	—	(398)	(398)	
Écart de change	—	7 642	7 642	—	6 535	6 535	
Solde de fermeture	(191 732)	73 406	1 347 396	(185 280)	429 551	1 465 722	

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 octobre 2025 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 octobre 2025. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,4013 au 31 octobre 2025 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus		Total
						\$	\$	
Obligations liées à la dette à long terme	25 000	30 000	25 000	—	—	120 818	200 818	
Flotte	248 441	249 726	235 459	213 895	193 644	553 802	1 694 967	
Immobilier et autres	6 867	8 260	4 434	5 195	4 998	20 079	49 833	
Obligations locatives	255 308	257 986	239 893	219 090	198 642	573 881	1 744 800	
Total	280 308	287 986	264 893	219 090	198 642	694 699	1 945 618	

La note 9 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 22 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 13 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE [note 12], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action et qui étaient exercables avant le 29 avril 2031. Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette [voir note 12], la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription existants a été prolongée au 10 juillet 2035. La Société a évalué la juste valeur des bons de souscription à la date de la restructuration de sa dette, selon les modalités initiales et les modalités révisées et a comptabilisé la perte de juste valeur de 5 182 \$ qui en a résulté en une réduction du gain sur extinction de dette à long terme.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Aux 31 octobre 2025 et 2024, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 10 032 045 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 2 967 955 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 10 032 045 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 10 032 045 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donné l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 octobre 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 519	20 816
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	534	(12 297)
Perte sur extinction de dette à long terme	5 182	—
Solde de fermeture	14 235	8 519

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 octobre 2025, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 55,3 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 775 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 octobre 2025.

Note 14 Provision pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 octobre 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	174 368	177 832
Provisions supplémentaires	24 081	26 604
Changements d'estimations	—	(41 715)
Montants inutilisés repris	(8 030)	(4 878)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	5 908	9 589
Charge de désactualisation	5 297	6 804
Perte de change	1 076	132
Solde de fermeture	202 700	174 368
Provisions courantes	1 581	—
Provisions non courantes	201 119	174 368
Solde de fermeture	202 700	174 368

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2025 et 2036 et dont la durée restante est de 5,7 ans en moyenne.

Au 31 octobre 2025, si les estimations d'inflation avaient été supérieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été supérieur de 4 439 \$. À l'inverse, si les estimations d'inflation avaient été inférieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été inférieur de 4 212 \$. Au 31 octobre 2025, si les taux d'actualisation avaient été supérieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été inférieur de 10 163 \$. À l'inverse, si les taux d'actualisation avaient été inférieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été supérieur de 10 912 \$.

Note 15 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 35 589 \$ [voir note 4]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2025 et 2024 :

	2025 \$	2024 \$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	25 305	20 961
Coût des services rendus	786	630
Coût des modifications	775	1 228
Coûts financiers	1 243	1 249
Prestations versées	(1 249)	(1 249)
Gain d'expérience	(31)	(265)
Perte (gain) actuarielle sur l'obligation	—	2 751
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	26 829	25 305

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2025 \$	2024 \$
Coût des services rendus	786	630
Coût des modifications	775	1 228
Intérêts débiteurs	1 243	1 249
Total des coûts au titre des avantages de retraite	2 804	3 107

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2025 :

	\$
Un an et moins	1 493
Entre un an et cinq ans	5 995
Entre cinq et 10 ans	8 395
Entre 10 et 15 ans	9 653
Entre 15 et 20 ans	8 340
	33 876

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 13,2 ans au 31 octobre 2025.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2025 %	2024 %
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	4,75	4,75
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	4,75	5,75
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2025	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2025
Augmentation (diminution)	\$	\$
Taux d'actualisation	(14)	(824)
Taux de croissance des gains admissibles	11	65

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Avantages sociaux futurs :

	2025 \$	2024 \$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	26 829	25 305
Déficit des avantages de retraite	26 829	25 305

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
31 octobre 2023	(8 806)
Pertes actuarielles	(2 486)
Impôts sur le résultat	1 855
31 octobre 2024	(9 437)
Gains actuariels	31
31 octobre 2025	(9 406)

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 21 010 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 [19 647 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024].

Note 16 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, priviléges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Actions privilégiées de série 4

Un nombre autorisé de 9 934 617 actions privilégiées de série 4, sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1,64 \$ l'action ou de la juste valeur des

actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré du détenteur lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B à partir de la date à laquelle des actions privilégiées de série 4 auront été rachetées pour un montant total de 16 265 \$ sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Capital-actions émis et en circulation

Actions à droit de vote

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2023	38 489 358	223 450
Émission de la trésorerie	776 833	1 988
Solde au 31 octobre 2024	39 266 191	225 438
Émission de la trésorerie	1 114 050	1 927
Solde au 31 octobre 2025	40 380 241	227 365

Au 31 octobre 2025, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 2 691 056 et à 37 689 185 [1 521 678 et 37 744 513 au 31 octobre 2024].

Actions privilégiées

Dans le cadre de la transaction de restructuration de la dette [voir note 12], plus particulièrement dans le contexte de la conversion de la Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, la Société a émis 9 934 617 actions privilégiées de série 4 d'une valeur de 16 265 \$, soit 1,64 \$ par action; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à la date précédant l'annonce de l'entente de principe avec la CFUEC le 5 juin 2025.

Étant donné que les actions privilégiées de série 4 sont rachetables au gré du détenteur, celles-ci sont comptabilisées à titre de passif financier dérivé de la Société. Les actions privilégiées de série 4 sont comptabilisées comme un contrat hôte de dette au coût amorti avec une option de conversion incorporée comptabilisée à chaque fin de période à la juste valeur par le biais du résultat net et est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur. À la date d'émission, le 10 juillet 2025, la juste valeur des 9 934 617 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 27 778 \$ en fonction d'un prix par action de 2,80 \$.

Le 14 août 2025, à la suite des transactions de cession-bail conclues le 29 juillet 2025 [voir note 9] et à la demande de la CFUEC, la Société a procédé au rachat de 6 243 026 d'actions privilégiées de série 4 pour un montant total de 16 265 \$, soit 2,60 \$ par actions. À la suite de ce rachat, aucune autre actions privilégiées de série 4 ne peut être achetée au gré de leur détenteur.

Au 31 octobre 2025, la juste valeur des 3 691 591 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 7 948 \$ en fonction d'un prix par action de 2,15 \$; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à cette date.

La variation du passif lié aux actions privilégiées de série 4 se détaille comme suit:

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré (\$)	\$
Solde au 31 octobre 2024	—	—	—
Émission d'actions privilégiées	9 934 617	2,80	27 778
Rachat d'actions privilégiées	(6 243 026)	2,60	(16 265)
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			(3 565)
Solde au 31 octobre 2025	3 691 591	2,15	7 948

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 587 355 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédent l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les conditions d'acquisitions, le cas échéant, sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Au début de l'exercice	369 702	5,13	425 904	5,32
Attribuées	—	—	100 000	3,90
Annulées	—	—	(156 202)	4,86
Expirées	(69 702)	10,17	—	—
À la fin de l'exercice	300 000	3,96	369 702	5,13
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	183 334	4,13	42 583	10,94

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2025	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2025
				\$
3,39 à 4,18	300 000	4,2	3,96	183 334

Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société n'a attribué aucune option d'achat d'actions [100 000 en 2024] à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2025	2024
Taux d'intérêt sans risque	—	3,32 %
Durée de vie prévue	—	4 ans
Volatilité prévue	—	56,6 %
Rendement de l'action	—	0,0 %
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	—	1,82 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société a comptabilisé un renversement de charge de rémunération de 171 \$ [un renversement de charge de 46 \$ en 2024] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont normalement attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société; 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Aux 31 octobre 2025 et 2024, il n'y avait aucune UAP attribuée. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2025, la Société était autorisée à émettre un maximum de 1 287 639 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédent l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 1 114 050 actions [776 833 actions en 2024] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 245 \$ [256 \$ en 2024] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 121 \$ [142 \$ en 2024] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédent le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2025, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 631 415 [428 728 au 31 octobre 2024]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 578 \$ [un renversement de charge de 26 \$ en 2024] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont normalement attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédent l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédent le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Aux 31 octobre 2025 et 2024, il n'y avait aucune UAR attribuée. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Bons de souscription

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [*note 13*].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2025	2024
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	241 916	(114 030)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription et des actions privilégiées	(3 031)	(12 297)
Retrancher l'effet antidilutif	(534)	12 297
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	238 351	(114 030)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	39 903	38 839
Effet des titres potentiellement dilutifs		
Actions privilégiées	1 742	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	41 645	38 839
Résultat (perte) par action		
De base	6,06	(2,94)
Diluée	5,72	(2,94)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un total de 300 000 d'options d'achat d'actions en circulation et les 10 032 045 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'actions ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions de la Société pour l'exercice [342 583 options d'achat d'actions et 9 755 270 bons de souscription pour l'exercice clos le 31 octobre 2024].

Note 17 Information supplémentaire sur les revenus et les charges**Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2025 \$	2024 \$
Clients		
Amérique	2 001 031	1 955 183
Transatlantique	1 334 290	1 268 494
Autres	63 182	60 073
Total des revenus	3 398 503	3 283 750

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une indemnité financière de 32 373 \$ a été reçue à la suite d'une entente conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et a été comptabilisé dans les autres revenus [33 633 \$ au cours l'exercice clos le 31 octobre 2024].

Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2025 \$	2024 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit [note 5]	54 082	41 904
Créances-clients [note 5]	7 943	14 330
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	16 165	14 079
Dépôts de clients et revenus différés	823 276	781 156

Salaires et avantages du personnel

	2025 \$	2024 \$
Salaires et autres avantages du personnel	539 693	529 008
Avantages à long terme du personnel [note 15]	2 804	3 107
Charge (renversement de charge) lié aux paiements fondés sur des actions	171	(46)
	542 668	532 069

Amortissement et dépréciation

	2025 \$	2024 \$
Immobilisations corporelles [note 9]	253 150	217 512
Immobilisations incorporelles amortissables [note 10]	3 647	4 358
	256 797	221 870

Note 18 Coûts de restructuration

	Exercices clos les 31 octobre	
	2025	2024
	\$	\$
Coûts de restructuration		
Indemnités de départ	5 663	2 522
Coûts de réinstallation du personnel	—	644
	5 663	3 166

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour les exercices clos les 31 octobre, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture		
Provision supplémentaire	1 030	1 151
Utilisation de la provision	5 663	2 522
	(4 609)	(2 643)
Solde de fermeture	2 084	1 030

Note 19 Gain sur cession d'actifs

Le tableau suivant présente les gains sur cession d'actifs pour les exercices suivants :

	Exercices clos les 31 octobre	
	2025	2024
	\$	\$
Gain sur cession d'actifs		
Gain sur cession-bail d'actifs [note 9]	(19 243)	(18 711)
Gain sur cession de placement	—	(5 784)
Gain sur cession d'actifs – autre	—	(392)
	(19 243)	(24 887)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5 784 \$ suite à la vente de sa participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel. De plus, la Société a enregistré un gain sur cession d'actif de 392 \$ lié à la cession d'un moteur d'Airbus A330 dont la valeur comptable était de 250 \$.

Note 20 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2025	2024
	\$	\$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	3 211	2 242
Ajustement des impôts recouvrables pour les exercices antérieurs	(989)	98
	2 222	2 340
Différés		
Liés aux différences temporelles	227	2 382
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	—	324
	227	2 706
Charge d'impôt sur le résultat	2 449	5 046

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2025		2024	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,5	64 757	26,5	(28 881)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	(0,9)	(2 241)	1,6	(1 716)
Incidence de l'impôt complémentaire minimum mondial	0,3	787	—	—
Éléments non déductibles (non imposables)	(0,1)	(342)	(7,8)	8 522
Pertes de l'année courante non constatées			(24,3)	26 432
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment non reconnue	(24,4)	(59 647)	—	—
Ajustements d'exercices antérieurs	(0,4)	(983)	(0,4)	422
Autres	0,0	118	(0,2)	267
	1,0	2 449	(4,6)	5 046

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 [26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2024].

La Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE à compter du 1^{er} novembre 2024 par suite de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada au cours du troisième trimestre 2024. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Société a constaté une charge d'impôt exigible de 787 \$ liée à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade, soit un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. L'impôt complémentaire est prélevé sur les filiales de la Société à la Barbade en vertu de la législation nationale.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2025 et 2024 s'établissent comme suit :

	2025				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé aux résultats étendus	Dépendances de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	173	(173)	—	—	—
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(349 647)	33 370	—	(58)	(316 335)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	(117)	(34)	—	—	(151)
Obligations locatives	351 117	(38 470)	—	—	312 647
Instruments financiers dérivés	(1 346)	2 040	—	—	694
Autres actifs financiers et autres actifs	(359)	2 966	—	—	2 607
Provisions	286	74	—	—	360
Impôt différé	107	(227)	—	(58)	(178)

	2024				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé aux résultats étendus	Dépendances de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	4 985	(6 667)	1 855	—	173
Pertes en capital	5 689	(5 689)	—	—	—
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(269 217)	(80 397)	—	(33)	(349 647)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	(66)	(51)	—	—	(117)
Obligations locatives	274 096	77 021	—	—	351 117
Instruments financiers dérivés	(2 296)	950	—	—	(1 346)
Autres actifs financiers et autres actifs	(12 499)	12 140	—	—	(359)
Provisions	299	(13)	—	—	286
Impôt différé	991	(2 706)	1 855	(33)	107

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	370	588
Passifs d'impôt différé	(548)	(481)
Actifs nets d'impôt différé	(178)	107

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non Constatées	Constatées
Année d'expiration	\$	\$
2026 - 2030	629	—
2031 - 2035	797	—
2036 - 2040	53 463	—
2041 - 2045	669 808	—
Sans expiration	1 601	—
	726 298	—

Au 31 octobre 2025, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

	Canada			Total \$
	Fédéral \$	Québec \$	Autres \$	
Pertes autres qu'en capital reportées	724 069	727 969	2 229	726 298
Dépenses d'intérêt reportées	203 584	203 584	—	203 584
Pertes en capital	7	5	—	7
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:				
Immobilisations corporelles et logiciels	16 120	15 877	45	16 165
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	2 223	2 221	—	2 223
Obligations locatives	166 214	165 124	16	166 230
Autres actifs financiers et autres actifs	591	591	—	591
Provisions	64 740	64 740	—	64 740
Avantages du personnel	26 829	26 829	—	26 829
	1 204 377	1 206 940	2 290	1 206 667

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger.

Note 21 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	2025	% détenue 2024
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	100,0	100,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	100,0	100,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	100,0	100,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	100,0	100,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Traictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit la Présidente et cheffe de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	4 687	5 248
Avantages à long terme du personnel	1 561	1 858

Note 22 Engagements et éventualités**Contrats de location et autres engagements**

Au 31 octobre 2025, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027 et en 2028. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	—	11 308	38 977	38 977	38 977	339 489	467 728
Obligations d'achat	36 993	19 118	8 550	5 106	3 228	2 672	75 667
	36 993	30 426	47 527	44 083	42 205	342 161	543 395

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 23 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 12, 15 et 22 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2025, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 3 533 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2025, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 24 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

